Victime d’une arnaque sur Internet ? Faites-nous part de votre témoignage

Victime d’une arnaque sur Internet ? Faites-nous part de votre témoignage

Vous êtes victime d’une arnaque ou d’un piratage sur Internet ? Votre témoignage nous permettra peut-être de vous aider.

Devant une explosion de cas d’arnaques et de piratages par Internet et des pouvoirs publics débordés par ce phénomène, nous avons souhaité apporter notre pierre à l’édifice.
Vous souhaitez nous faire part de votre témoignage, contactez-nous.

Vous devez nous communiquer les informations suivantes (tout message incomplet et correctement rédigé ne sera pas traité) :

• une présentation de vous (qui vous êtes, ce que vous faites dans la vie et quel type d’utilisateur informatique vous êtes) ;
• un déroulé chronologique et précis des faits (qui vous a contacté, comment et quand et les différents échanges qui se sont succédé, sans oublier l’ensemble des détails même s’ils vous semblent inutiles, date heure, prénom nom du ou des interlocuteurs, numéro, adresse e-mail, éventuellement numéros de téléphone ;
• Ce que vous attendez comme aide (je souhaite que vous m’aidiez en faisant la chose suivante : ….)
• Vos nom, prénom et coordonnées (ces informations resteront strictement confidentielles).

Contactez moi
Conservez précieusement toutes traces d’échanges avec l’auteur des actes malveillants. Ils me seront peut-être utiles.

Réagissez à cet article

Les guides des bonnes pratiques de l’Anssi en matière de sécurité informatique | Denis JACOPINI

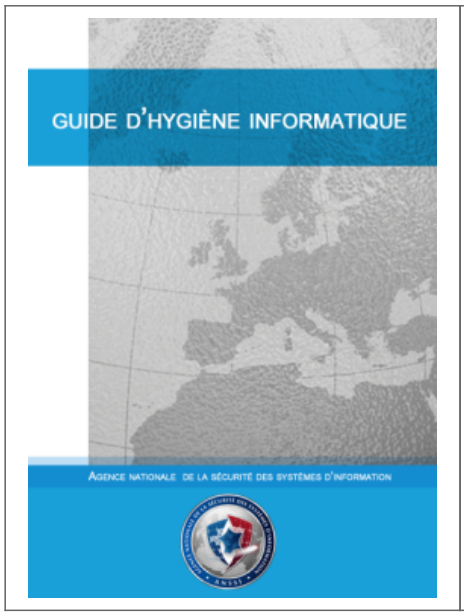

Les guides des bonnes pratiques de l’Anssi en matière de sécurité informatique

Vous voulez éviter que le parc informatique soit utilisé pour affaiblir votre organisation ? L'un des guides publiés par l'ANSSI vous aidera à vous protéger.

Initialement destinés aux professionnels de la sécurité informatique, les guides et recommandations de l'ANSSI constituent des bases méthodologiques utiles à tous. Vous trouverez sans peine votre chemin en utilisant les mots-clés, qu'un glossaire vous permet d'affiner, ou le menu thématique.

LISTE DES GUIDES DISPONIBLES

- Guide pour une formation sur la cybersécurité des systèmes industriels
- Profils de protection pour les systèmes industriels
- Sécuriser l'administration des systèmes d'information
- Achat de produits de sécurité et de services de confiance qualifiés dans le cadre du rgs
- Recommandations pour le déploiement sécurisé du navigateur mozilla firefox sous windows
- Cryptographie – les règles du rgs
- Recommandations de sécurité concernant l'analyse des flux https
- Partir en mission avec son téléphone sa tablette ou son ordinateur portable
- Recommandations de sécurité relatives à active directory
- Recommandations pour le déploiement sécurisé du navigateur microsoft internet explorer
- l'homologation de sécurité en neuf étapes simples,
- bonnes pratiques pour l'acquisition et l'exploitation de noms de domaine,
- recommandations pour le déploiement sécurisé du navigateur google chrome sous windows,
- usage sécurisé d'(open)ssh,
- la cybersécurité des systèmes industriels,
- sécuriser une architecture de téléphonie sur ip,
- mettre en œuvre une politique de restrictions logicielles sous windows,
- prérequis à la mise en œuvre d'un système de journalisation,
- vulnérabilités 0-day, prévention et bonnes pratiques,
- le guide des bonnes pratiques de configuration de bgp,
- sécuriser son ordiphone,
- sécuriser un site web,
- sécuriser un environnement d'exécution java sous windows,
- définition d'une politique de pare-feu,
- sécuriser les accès wi-fi,
- sécuriser vos dispositifs de vidéoprotection,
- guide d'hygiène informatique,
- la sécurité des technologies sans contact pour le contrôle des accès physiques,
- recommandations de sécurité relatives à ipsec,
- la télé-assistance sécurisée,
- sécurité des systèmes de virtualisation,
- sécurité des mots de passe,
- définition d'une architecture de passerelle d'interconnexion sécurisée,
- ebios – expression des besoins et identification des objectifs de sécurité,
- la défense en profondeur appliquée aux systèmes d'information,
- externalisation et sécurité des systèmes d'information : un guide pour maîtriser les risques,
- archivage électronique… comment le sécuriser ?
- pssi – guide d'élaboration de politiques de sécurité des systèmes d'information,
- tdbssi – guide d'élaboration de tableaux de bord de sécurité des systèmes d'information,
- guide relatif à la maturité ssi,
- gissip – guide d'intégration de la sécurité des systèmes d'information dans les projets

---

Expert Informatique et formateur spécialisé en sécurité Informatique, en **cybercriminalité** et en **déclarations à la CNIL**, Denis JACOPINI et Le Net Expert sont en mesure de prendre en charge, en tant qu'intervenant de confiance, la sensibilisation ou la **formation de vos salariés** afin de leur enseigner les bonnes pratiques pour assurer une meilleure protection juridique du chef d'entreprise.
Contactez-nous

Après cette lecture, quel est votre avis ?
Cliquez et laissez-nous un commentaire…

Source : http://www.ssi.gouv.fr/entreprise/bonnes-pratiques/

Attention aux démarchages trompeurs « Mise en conformité RGPD »

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer					
		Attention aux démarchages trompeurs « Mise en conformité RGPD »			

Des courriers « Mise en conformité – RELANCE » ou « Mise en conformité – dernier rappel » avec le logo usurpé de la CNIL ou des fax « RGPD – Mise en conformité » invitent à appeler un numéro de téléphone pour ensuite facturer la fausse mise en conformité au règlement européen.

D'après des témoignages récents, après avoir appelé au numéro indiqué sur leur document affichant fièrement une bande bleu / blanc / rouge, ils ont posé quelques questions sur l'entreprise puis envoyé par mail un facture proforma demandant de s'en acquitter sous 72h. Les escrocs vont même jusqu'à dire qu'en payant cette facture, la CNIL fera une « levée de contrôle et de sanction » sur votre société.
Puis, une fois le paiement effectué, vous aurez un entretien de 15 minutes durant lequel 50 questions vous seront posées puis sous 30 jours un « délégué syndical du département» prendra contact et clôturera définitivement la mise a jour.
Tous ces arguments sont strictement faux !

La mise en conformité au RGPD nécessite plus qu'un simple échange ou l'envoi d'une documentation. Elle suppose un vrai accompagnement, par une personne qualifiée en protection des données personnelles, pour identifier les actions à mettre en place et assurer leur suivi dans le temps. Il est nécessaire, avant tout engagement, de chercher en ligne des informations sur la société qui prend contact avec vous. Si le doute persiste, vous pouvez contacter la CNIL au 01 53 73 22 22.

Pour vous rassurer, Denis JACOPINI et son équipe réalisent des démarches de mise en conformité des établissements avec la réglementation relative aux données à caractère Personnel depuis 2012. Plus d'informations ici

Nos conseils
Mettre en conformité nécessitera dans la plupart des cas une analyse de vos process, une sensibilisation du personnel, des interviews personnalisés et nous recommandons a minimas une rencontre. Ces organismes ne semblent pas répondre à ces recommandations.

Au regard de pratiques commerciales trompeuses, la DGCCRF et la CNIL formulent plusieurs recommandations qui visent à :
• vérifier l'identité des entreprises démarcheuses qui ne sont en aucun cas, contrairement à ce que certaines prétendent, mandatées par les pouvoirs publics pour proposer à titre onéreux des prestations de mise en conformité au RGPD ;
• vérifier la nature des services proposés :
- la mise en conformité au RGPD nécessite plus qu'un simple échange ou l'envoi d'une documentation. Elle suppose un vrai accompagnement par un professionnel qualifié en protection des données personnelles, pour identifier les actions à mettre en place et assurer leur suivi dans le temps ;
- Dans certains cas, il peut aussi s'agir de manœuvres pour collecter des informations sur une société en vue d'une escroquerie ou d'une attaque informatique.

Principaux réflexes à avoir en cas de démarchage
Si vous recevez ce type de sollicitations, vous devez :
• demander des informations sur l'identité de l'entreprise démarcheuse permettant de faire des vérifications sur internet ou auprès des syndicats de votre profession ;
• demander le numéro SIRET de l'organisme ;
• demander les conditions générales de vente de l'organisme ou les termes du contrat que vous devrez signer ;
• consulter le site internet et vérifier les mentions légales ;
• vérifier l'ancienneté du nom de domaine (un nom de domaine récent indique la création récente du service avec un risque de manque d'expérience ou la création d'un nom de domaine spécialement pour l'arnaque.
• vous méfier de telles communications prenant les formes d'une information officielle émanant d'un service public ;
• lire attentivement les dispositions contractuelles ou pré-contractuelles ;
prendre le temps de la réflexion et de l'analyse de l'offre ;
• diffuser ces conseils de vigilance auprès de vos services et des personnels qui sont appelés à traiter ce type de courrier dans l'entreprise ;
• ne payer aucune somme d'argent au motif qu'elle stopperait une éventuelle action contentieuse…

Pour vous aider dans votre mise en conformité au RGPD, la CNIL publie des contenus pratiques. Vous pouvez notamment consulter « RGPD : ce qui change pour les pros » ainsi que le nouveau « Guide de sensibilisation pour les petites et moyennes entreprises » élaboré en partenariat avec la BPI.
Pour information, voici les 6 phases recommandées par la CNIL
https://www.cnil.fr/fr/principes-cles/rgpd-se-preparer-en-6-etapes
et notre méthode de mise en conformité avec le RGPD :
• « Comment se mettre en conformité avec le RGPD ? »
• « Mise en conformité RGPD : Accompagnement personnalisé par un Expert »
• « Formation RGPD pour TPE / PME / DPO / Délégué à la Protection des Données et formation RGPD pour SSII, ESN, Avocats, Experts comptables et consultants ».

Je me présente : Denis JACOPINI. Je suis Expert de justice en informatique **spécialisé en cybercriminalité et en RGPD (protection des Données à Caractère Personnel)**, consultant depuis 1996 et formateur depuis 1998. J'ai bientôt une expérience d'une dizaine d'années dans la mise en conformité avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel. De formation d'abord technique, j'ai été ensuite Correspondant CNIL (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis récemment Délégué à la Protection des Données, en tant que praticien de la mise en conformité et formateur.
"Mon objectif est de mettre à disposition toute mon expérience pour mettre en conformité votre établissement avec le RGPD."

Réagissez à cet article

Quelques articles sélectionnés par notre Expert qui pourraient aussi vous intéresser :

Les 10 conseils pour ne pas se faire «hacker» pendant l'été
Les meilleurs conseils pour choisir vos mots de passe
Victime d'un piratage informatique, quelles sont les bonnes pratiques ?
Victime d'usurpation d'identité sur facebook, tweeter ? Portez plainte mais d'après quel article de loi ?
Attaques informatiques : comment les repérer ?

Quel est notre métier ?

Former et accompagner les organismes à **se mettre en conformité avec la réglementation numérique (dont le RGPD)** et à **se protéger des pirates informatiques**.

Quel sont nos principales activités ?

- **RGPD**
  - FORMATION AU RGPD
  - FORMATION DE DPO
  - AUDITS RGPD
  - MISE EN CONFORMITÉ RGPD
  - ANALYSES DE RISQUES (PIA / DPIA)

- **CYBERCRIMINALITÉ**
  - FORMATIONS / SENSIBILISATION D'UTILISATEURS

- RECHERCHE DE PREUVES

- **EXPERTISES**
  - EXPERTISES PRIVÉES
  - EXPERTISES DE VOTES ÉLECTRONIQUES
  - EXPERTISES JUDICIAIRES
  - RECHERCHE DE PREUVES
  - RÉCUPÉRATION DE DONNÉES PERDUES (SMS, Photos, Contacts...)

Notre Expert, Denis JACOPINI, est Expert en Informatique assermenté, spécialisé en **Cybercriminalité**, **Recherche de preuves** et en **Protection des données personnelles**. Diplômé en Cybercriminalité (Droit, Sécurité de l'information & Informatique légale), en Droit de l'Expertise Judiciaire et certifié en gestion des risques en Sécurité des Systèmes d'Information (ISO 27005), Denis JACOPINI est aussi formateur inscrit auprès de la DDRTEFP (Numéro formateur n°93 84 03041 84).

« *Mon métier consiste à mettre à votre disposition l'expérience que j'ai acquise pendant des dizaines d'années et*

les connaissances que je maintiens continuellement à jour par des formations, certification et diplômes permanentes car le savoir c'est comme une mise en conformité, c'est une démarche quotidienne qui permet une amélioration sur le long terme.
Denis JACOPINI »

Besoin d'un Expert ? contactez-nous

Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en RGPD (Protection des Données à Caractère Personnel).

- Mises en conformité RGPD ;
- Accompagnement à la mise en place de DPO ;
- Formations (et sensibilisations) à la cybercriminalité (Autorisation n°93 84 03041 84) ;
- Audits Sécurité (ISO 27005) ;
- Expertises techniques et judiciaires ;
- Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle... ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;

Le Net Expert INFORMATIQUE
Consultant en Cybercriminalité et en Protection des Données Personnelles

Contactez-nous

Source : *Vigilance : Démarchages trompeurs « Mise en conformité RGPD » | CNIL*

Illustration issue d’un témoignage

Wi-Fi. Attention au piratage sur les vrais et faux réseaux gratuits | Denis JACOPINI

	Wi-Fi. Attention au piratage sur les vrais et faux réseaux gratuits

---

Ce sont les vacances mais nombre de touristes ne se séparent pas de leurs smartphones, tablettes ou ordinateurs portables. Et pour se connecter à l'internet, quoi de mieux qu'attraper un wi-fi gratuit. Une pratique qui peut se révéler très dangereuse. Des proies faciles pour les « sniffeurs » de données. Explications de Laurent Heslault, expert sécurité chez Symantec.

Vous êtes sur votre lieu de vacances et vous avez envie de vous connecter à l'internet. Pour consulter votre messagerie ou vos réseaux sociaux, envoyer des photos à vos proches, surfer sur le net ou consulter votre compte en banque ou faire une réservation.
Solution la plus simple : se connecter à un réseau Wi-Fi gratuit. Dans votre hôtel, camping, à la terrasse d'un café ou d'un restaurant… Les accès gratuits pullulent et se généralisent.
Expert en sécurité à Symantec, Laurent Heslault tire le signal d'alarme. « **Rien de plus simple que de pirater les données qui transitent sur un réseau Wi-Fi gratuit** » assure-t-il. « **Par exemple, je m'installe à la terrasse d'un café et je crée un vrai faux point d'accès gratuit en empruntant le nom du café. Des gens vont s'y connecter et je n'ai plus qu'à récupérer toutes les données qui m'intéressent. Des mots de passe, des identifiants…** »

Des sniffeurs de données

Il exagère ? Non. « **L'expérience a été faite à la terrasse d'un café. Nous avons installé un logiciel qui permet de sniffer tous les appareils qui se branchaient sur le Wi-Fi. Ensuite, des complices, qui se faisaient passer pour des magiciens, allaient voir les gens en disant que par magie, ils avaient réussi à changer le code de leur téléphone ou leur image sur Facebook. Ils étaient étonnés !** » Rien de magique mais des logiciels de piratage qui se trouvent facilement sur le net.

Les données sur le Wi-Fi ne sont pas chiffrées

« **Les données qui transitent sur le Wi-Fi ne sont pas chiffrées. Sauf quand vous vous connectés à un site sécurisé avec le protocole HTTPS. Donc ce sont des données faciles à intercepter.** » Danger sur les vrais faux points d'accès Wi-Fi mais aussi sur les vrais qui ne sont, dans la grande majorité des cas, pas chiffrés non plus. « **Par contre pas de problème pour une connexion 3G ou 4G qui sont chiffrées. Mais pour économiser leur forfait, les gens préfèrent se connecter au Wi-Fi** ».

Conseils

Alors quels conseils ? « **Ne jamais, sur un Wi-Fi public, entrer un mot de passe. D'autant que la plupart des internautes utilisent le même mot de passe pour tous leurs sites.** » En clair, limiter les dégâts en ne consultant que des sites qui ne demandent aucune identification.
Autre solution : protéger son smartphone ou sa tablette en y installent un logiciel qui va chiffrer toutes les données qui vont en sortir. Plusieurs types de logiciels existent dont le Wi-Fi Privacy de Norton qui est gratuit pendant 7 jours et peut s'installer sur des périphériques fonctionnant sous Ios et Androïd.
Article original de Samuel NOHRA.

Nous prodiguons une multitude d'autres conseils durant les formations que nous animons à destination des élus, chef d'entreprises, agents publics et salariés. [Consultez la liste de nos formations]

Réagissez à cet article

Original de l'article mis en page : Wi-Fi. Attention au piratage sur les vrais et faux réseaux gratuits

---

Fausses applications Pokémon GO. Comment se protéger ? |

Denis JACOPINI

	Fausses applications Pokémon GO. Comment se protéger ?

Les chercheurs ESET découvrent des fausses applications sur Google Play qui cible les utilisateurs de Pokémon GO. L'une d'entre elles utilise pour la première fois une application qui verrouille l'écran (Lockscreen) sur Google Play. Les deux autres applications utilisent la fonctionnalité scareware qui oblige l'utilisateur à payer pour des services inutiles.

Toutes les fausses applications découvertes par ESET et détectées grâce à ESET Mobile Security (application lockscreen nommée « Pokémon GO Ultimate » et les applications scareware « Guide & Cheats for Pokémon GO » et « Install Pokemongo ») ne sont plus disponibles sur Google Play. Elles ont été retirées de l'app Store suite à l'alerte donnée par ESET.

Même si ces fausses applications ne sont pas restées longtemps sur le Google Play, elles ont généré quelques milliers de téléchargements. L'application « Pokémon GO Ultimate », a piégé entre 500 et 1.000 victimes, « The Guide & Cheats for Pokémon GO » en a atteint entre 100 et 500, et la plus dangereuse d'entre elles, « Install Pokemongo » a atteint entre 10.000 et 50.000 téléchargements.

« Pokémon GO Ultimate » cultive son extrême ressemblance avec la version officielle du célèbre jeu mais ses fonctionnalités sont très différentes : elle verrouille l'écran automatiquement après le démarrage de l'application. Dans de nombreux cas, réinitialiser le téléphone ne fonctionne pas parce que l'application se superpose à toutes les autres, ainsi qu'aux fenêtres du système. Les utilisateurs doivent redémarrer leurs appareils en retirant la batterie ou en utilisant Android Device Manager. Après la réinitialisation, l'application malveillante fonctionne en arrière-plan, à l'insu de sa victime, en cliquant silencieusement sur des annonces à caractère pornographique. Pour se débarrasser de l'application, l'utilisateur doit aller dans Réglages -> Gestion des Applications -> PI Réseau et la désinstaller manuellement.

« Pokémon GO Ultimate » est la première fausse application sur Google Play qui utilise avec succès une fonction de verrouillage d'écran. Comme la fonctionnalité principale de cette application est le clic sur des annonces pornographiques, il n'y a pas de réels dommages. Mais il suffit de peu pour que la fonction de verrouillage d'écran évolue et ajoute un message de rançon, pour créer le premier ransomware par lockscreen sur Google Play.», explique Lukáš Štefanko, Malware Researcher chez ESET.

Alors que l'application « Pokémon GO Ultimate » porte les signes d'un screenlocker et d'un pornclicker, les chercheurs ESET ont également trouvé un autre malware sur Pokémon GO dans Google Play. Les fausses applications nommées « Guide & Cheats for Pokemon GO » et « Install Pokemongo » sur Google Play, appartiennent à la famille des Scarewares. Ils escroquent leurs victimes en leur faisant payer des services inutiles. En leur promettant de leur générer des Pokecoins, Pokeballs ou des œufs chanceux – jusqu'à 999.999 chaque jour – ils trompent les victimes en leur faisant souscrire à de faux services onéreux. (Cette fonctionnalité a récemment été décrite dans un article publié sur WeLiveSecurity).

« Pokémon GO est un jeu si attrayant que malgré les mises en garde des experts en sécurité, les utilisateurs ont tendance à accepter les risques et à télécharger toutes applications qui leur permettraient de capturer encore plus de Pokémons. Ceux qui ne peuvent pas résister à la tentation devraient au moins suivre des règles de sécurité élémentaires. » recommande Lukáš Štefanko.

Conseils des experts en sécurité ESET pour les afficionados de Pokémon GO :

– téléchargez uniquement ce qui vient d'une source connue

– lisez les avis en prêtant attention aux commentaires négatifs (gardez en tête que les commentaires positifs ont pu être créés par le développeur)

– lisez les termes et conditions de l'application, concentrez-vous sur la partie qui concerne les permissions requises

– utilisez une solution de sécurité mobile de qualité pour vérifier toutes vos applications

Conseils de Denis JACOPINI

Pour anticiper et vous protéger pour moins de 10€ (10€ est prix de la licence initiale. Une forte réduction sera appliquée au moment du renouvellement au bout d'un an)

Article original de ESET

Réagissez à cet article

Bonnes pratiques face à une tentative de cyber-extorsion | Denis JACOPINI

	Bonnes pratiques face à une tentative de cyber-extorsion

Bonnes pratiques face à une tentative de cyber-extorsion

1. Typologie des différents cas de cyber-extorsion

Le type le plus répandu de cyber-extorsion est l'attaque par crypto-ransomware. Ce dernier est une forme de malware qui chiffre les fichiers présents sur la machine infectée. Une rançon est par la suite demandée afin d'obtenir la clef qui permet de déchiffrer les données compromises. Ces attaques touchent autant les particuliers que les acteurs du monde professionnel. Il existe cependant deux autres types de cyber-extorsion auxquels doivent faire face les sociétés.

Le premier cas est celui du chantage faisant suite à un vol de données internes. L'exemple le plus marquant de ces derniers mois est celui du groupe Rex Mundi : ce dernier dérobe des informations sensibles/confidentielles – comme une base clientèle – puis demande une rançon à sa victime sous peine de divulguer son butin et par conséquent de rendre public l'acte de piratage; ce qui peut être fortement compromettant pour la société ciblée comme pour sa clientèle. De nombreuses entreprises comme Dexia, Xperthis, Voo ou encore Labio ont été victimes des chantages du groupe Rex Mundi.

La deuxième pratique est celle du DDoS contre rançon, spécialité des pirates d'Armada Collective. Le modus operandi est simple et efficace : la cible reçoit un email l'invitant à payer une rançon en Bitcoin afin de ne pas se voir infliger une puissante attaque DDoS qui rendrait son site web indisponible à ses utilisateurs. La plupart des victimes sont des sociétés de taille intermédiaire dont le modèle économique est basé sur le principe de la vente en ligne – produits ou services – comme le fournisseur suisse de services de messagerie ProtonMail en novembre 2015.

2. Bonnes pratiques à mettre en place

En amont de la tentative de cyber-extorsion

Un ensemble de bonnes pratiques permet d'éviter qu'une attaque par ransomware se finalise par une demande de rançon.

Il convient de mettre en place une stratégie de sauvegarde – et de restauration – régulière des données. Ces back-ups doivent être séparés du réseau traditionnel des utilisateurs afin d'éviter d'être chiffrés en cas de déploiement d'un crypto-ransomware. Dans ce cas de figure, le système pourra être restauré sans avoir besoin de payer la rançon exigée.

La propagation d'un malware peut également être évitée par l'installation d'outils/solutions de cybersécurité notamment au niveau du client, du webmail et du système d'exploitation (antivirus). Ceci doit obligatoirement être couplé à une mise à jour régulière du système d'exploitation et de l'ensemble des logiciels installés sur le parc informatique.

L'être humain étant toujours le principal maillon faible de la chaîne, il est primordial de sensibiliser les collaborateurs afin qu'ils adoptent des comportements non-risqués. Par exemple : ne pas cliquer sur les liens et ne pas ouvrir les pièces-jointes provenant d'expéditeurs inconnus, ne jamais renseigner ses coordonnées personnelles ou bancaires à des opérateurs d'apparence légitimes (banques, fournisseurs d'accès Internet, services des impôts, etc.).

Ces bonnes pratiques s'appliquent également dans le cas d'un chantage faisant suite à un vol de données internes. Ces dernières sont en général dérobées via l'envoi dans un premier temps d'un spam contenant une pièce jointe malicieuse ou une URL redirigeant vers un site web compromis. Une fois le système d'information compromis, un malware est déployé afin de voler les informations ciblées.

La menace provient également de l'intérieur : un employé mal intentionné peut aussi mettre en place une tentative de cyber-extorsion en menaçant de divulguer des informations sensibles/confidentielles. Ainsi, il est important de gérer les accès par une hiérarchisation des droits et un cloisonnement.

Pendant la tentative de cyber-extorsion

Lors d'un chantage faisant suite à un vol de données internes, il est important de se renseigner sur la véracité des informations qui ont été dérobées. Certains groupes de pirates se spécialisent dans des tentatives de cyber-extorsion basées sur de fausses informations et abusent de la crédulité de leurs victimes. Il en va de même concernant l'origine du corbeau : de nombreux usurpateurs imitent le style du groupe Armada Collective et envoient massivement des emails de chantage à des TPE/PME. Ces dernières cèdent fréquemment à ces attaques qui ne sont pourtant que des canulars.

Il est vivement recommandé de ne jamais payer une rançon car le paiement ne constitue pas une garantie. De nombreuses victimes sont amenées à payer une somme bien plus conséquente que la rançon initialement demandée. Il n'est pas rare de constater que les échanges débutent de manière très cordiale afin de mettre la cible en confiance. Si cette dernière cède au premier chantage, l'attaquant n'hésite pas à profiter de sa faiblesse afin de lui soutirer le plus d'argent possible. Il abuse de techniques basées sur l'ingénierie sociale afin d'augmenter ses profits. Ainsi, l'escroc gentil n'existe pas et le paiement de la rançon ne fait que l'encourager dans sa démarche frauduleuse.

De nombreuses victimes refusent de porter plainte et cela pour plusieurs raisons. Elles estiment à tort que c'est une perte de temps et refusent également de communiquer sur les résultats et conséquences d'une attaque qui ne feraient que nuire à leur image auprès des clients, fournisseurs ou partenaires. Pourtant cette mauvaise stratégie ne fait que renforcer le sentiment d'impunité des attaquants, les confortent dans le choix de leurs modes opératoires et leur permet de continuer leurs actions malveillantes. Il est ainsi vital de porter plainte lors de chaque tentative de cyber-extorsion. L'aide de personnes qualifiées permet de faciliter ce genre de démarches.

En cas d'attaque avérée, il est essentiel pour la victime de s'appuyer sur un panel de professionnels habitués à gérer ce type de situation. La mise en place d'une politique de sauvegarde ou bien la restauration d'un parc informatique n'est pas à la portée de toutes les TPE/PME. Il est nécessaire de faire appel à des prestataires spécialisés dans la réalisation de ces opérations complexes.

Par ailleurs, en cas de publication de la part de l'attaquant de données sensibles/confidentielles, il convient de mettre en place un plan de gestion de crise. La communication est un élément central dans ce cas de figure et nécessite l'aide de spécialistes.

Article original de Adrien Petit

Réagissez à cet article

Original de l'article mis en page : Bonnes pratiques face à une tentative de cyber-extorsion [Par Adrien Petit, CEIS] | Observatoire FIC

Spécial Phishing 1/3 : Quelle est la technique des pirates informatiques ?

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer					

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer					

	Spécial Phishing 1/3 : Quelle est la technique des pirates informatiques ?

On vous incite à communiquer des informations importantes ? Ne tombez pas dans le piège.

1. Vous recevez un courriel piégé

Le courriel suspect vous invite à :

- cliquer sur une pièce-jointe ou un lien piégés
- communiquer des informations personnelles

2. L’attaquant se fait passer pour une personne ou un tiers de confiance

L’attaquant est alors en mesure de :

- prendre le contrôle de votre système
- faire usage de vos informations

3. Impact de l’attaque

- Intégrité
- Authenticité
- Disponibilité
- Confidentialité

Motivations principales

- Atteinte à l’image
- Appât du gain
- Nuisance
- Revendication
- Espionnage
- Sabotage

Réagissez à cet article

CYBERARNAQUES - S'informer pour mieux se protéger (Le Livre)
Denis JACOPINI Marie Nocenti (Plon) ISBN : 2259264220

Denis Jacopini, expert judiciaire en informatique diplômé et spécialisé en cybercriminalité, raconte, décrypte et donne des parades contre toutes les cyberarnaques dont chacun peut être victime.

Il est témoin depuis plus de 20 ans d'attaques de sites Internet, de piratages d'ordinateurs, de dépouillements de comptes bancaires et d'autres arnaques toujours plus sournoisement élaborées.

Parce qu'il s'est rendu compte qu'à sa modeste échelle il ne pourrait sensibiliser tout le monde au travers des formations et des conférences qu'il anime en France et à l'étranger, il a imaginé cet ouvrage afin d'alerter tous ceux qui se posent la question : Et si ça m'arrivait un jour ?

Plutôt que de présenter une longue liste d'arnaques Internet recensées depuis plusieurs années, Denis Jacopini, avec la collaboration de Marie Nocenti, auteur du roman Le sourire d'un ange, a souhaité vous faire partager la vie de victimes d'arnaques Internet en se basant sur des faits réels, présentés sous forme de nouvelles suivies de recommandations pour s'en prémunir. Et si un jour vous rencontrez des circonstances similaires, vous aurez le réflexe de vous méfier sans risquer de vivre la fin tragique de ces histoires et d'en subir les conséquences parfois dramatiques.

Pour éviter de faire entrer le loup dans votre bergerie, il est essentiel de le connaître pour le reconnaître !

Commandez sur Fnac.fr

https://www.youtube.com/watch?v=lDw3kI7ra2s

06/04/2018 A l'occasion de la sortie de son livre "CYBERARNAQUES : S'informer pour mieux se protéger",Denis JACOPINI répond aux questions de Valérie BENHAÏM et ses 4 invités : 7 Millions de victimes de la Cybercriminalité en 2010 (Symantec) 13,8 Milions de victimes de la Cybercirminalité en 2016 (Symantec) 19,3 Millions de victimes de la Cybercriminalité en 2017 (Symantec) Plus ça va moins ça va ? Peut-on acheter sur Internet sans risque ? Si le site Internet est à l'étranger, il ne faut pas y aller ? Comment éviter de se faire arnaquer ? Comment on fait pour renifler une arnaque sur Internet ? Comment avoir un coup d'avance sur les pirates informatiques ? Quelle est l'arnaque qui revient le plus souvent ? Denis JACOPINI vous répond sur C8 avec Valérie BENHAÏM et ses invités.

Commandez sur Fnac.fr

---

https://youtu.be/usg12zkRD9I?list=UUoHqj_HKcbzRuvIPdu3FktA

12/04/2018 Denis JACOPINI est invité sur Europe 1 à l'occasion de la sortie du livre "CYBERARNAQUES S'informer pour mieux se protéger"
Comment se protéger des arnaques Internet

Commandez sur amazon.fr

Je me présente : Denis JACOPINI. Je suis l'auteur de ce livre coécrit avec Marie Nocenti, romancière.
Pour ma part, je suis Expert de justice en informatique spécialisé en cybercriminalité depuis 1996 et en protection des Données à Caractère Personnel.
J'anime des formations et des conférences sur le RGPD et la Cybercriminalité pour aider les organismes à se protéger des pirates informatiques et à se mettre en conformité avec la réglementation autour du numérique (dont le RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données).

Commandez sur Fnac.fr
Source : *ANSSI – On vous incite à communiquer des informations importantes ? Ne tombez pas dans le piège.*

---

5 conseils cyber pour vous

protéger en vacances

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer					
	5 conseils cyber pour vous protéger en vacances				

Les attaques sur internet ne prennent pas de vacances, il faut être vigilant toute l'année. Protégez vos ordinateurs, installez un anti-virus et suivez nos conseils.
L'été bat son plein et chaque année les Français s'exposent sans le savoir à de nombreux cyber risques pendant les vacances. Norton by Symantec souligne l'importance de rester vigilant lorsque vous êtes connecté à internet et propose ci-dessous une liste de 6 conseils, utiles pour toute la famille :

En voyage, sur quel réseau WiFi se connecter en toute sécurité ?
Sans solution sécurité et VPN ou sur un accès Wi-Fi ouvert, un internaute/mobinaute, ainsi que ses enfants, peuvent être confrontés à certains risques…

Enfants sur internet : rester vigilant même pendant les vacances
De nombreuses plateformes d'hébergement de contenu vidéos notamment permettent de configurer un contrôle parental, également, ne pas hésiter à prendre connaissance du contenu consulté par les plus jeunes.

Modifier régulièrement ses mots de passe
Il est d'importance critique d'avoir un mot de passe complexe ou d'utiliser un gestionnaire de mot de passe pour éviter d'être victime d'une usurpation d'identité. Le bon réflexe est donc de créer des mots de passe forts et uniques qui ne peuvent être facilement devinés, voire, d'utiliser un gestionnaire de mots de passe tel que Identity Safe de Norton…

Les logiciels et applications doivent toujours être à jour
Plusieurs menaces peuvent être contrées par de simples mises à jour de vos applications et appareils…

Effectuer une sauvegarde physique et dans le cloud de ses données.
Que ce soit le contenu qui reste à la maison ou le contenu apporté en vacances, le vol d'un appareil s'accompagne du vol des données qu'il contient – il est donc vital d'être en mesure de les récupérer rapidement.

Source : *Cyber sécurité : 5 conseils pour protéger toute la famille en vacances – Femme Actuelle*

Autres conseils de Denis JACOPINI :
Et comme toujours, attention aux arnaques !
Apprenez à détecter de faux e-mails, de faux sites internet ou des sites internet piégés. Votre meilleur ennemi c'est vous, celui qui est imprudent, qui clique sans vérifier face à un e-mail qui vous fait peur ou qui vous annonce un cadeau…

Réagissez à cet article

CYBERARNAQUES - S'informer pour mieux se protéger (Le Livre)
Denis JACOPINI Marie Nocenti (Plon) ISBN : 2259264220

Denis Jacopini, expert judiciaire en informatique diplômé et spécialisé en cybercriminalité, raconte, décrypte et donne des parades contre toutes les cyberarnaques dont chacun peut être victime.

Il est témoin depuis plus de 20 ans d'attaques de sites Internet, de piratages d'ordinateurs, de dépouillements de comptes bancaires et d'autres arnaques toujours plus sournoisement élaborées.

Parce qu'il s'est rendu compte qu'à sa modeste échelle il ne pourrait sensibiliser tout le monde au travers des formations et des conférences qu'il anime en France et à l'étranger, il a imaginé cet ouvrage afin d'alerter tous ceux qui se posent la question : Et si ça m'arrivait un jour ?

Plutôt que de présenter une longue liste d'arnaques Internet recensées depuis plusieurs années, Denis Jacopini, avec la collaboration de Marie Nocenti, auteur du roman Le sourire d'un ange, a souhaité vous faire partager la vie de victimes d'arnaques Internet en se basant sur des faits réels, présentés sous forme de nouvelles suivies de recommandations pour s'en prémunir. Et si un jour vous rencontrez des circonstances similaires, vous aurez le réflexe de vous méfier sans risquer de vivre la fin tragique de ces histoires et d'en subir les conséquences parfois dramatiques.

Pour éviter de faire entrer le loup dans votre bergerie, il est essentiel de le connaître pour le reconnaître !

Commandez sur Fnac.fr

---

https://www.youtube.com/watch?v=lDw3kI7ra2s

06/04/2018 A l'occasion de la sortie de son livre "CYBERARNAQUES : S'informer pour mieux se protéger",Denis JACOPINI répond aux questions de Valérie BENHAÏM et ses 4 invités : 7 Millions de victimes de la Cybercriminalité en 2010 (Symantec) 13,8 Milions de victimes de la Cybercirminalité en 2016 (Symantec) 19,3 Millions de victimes de la Cybercriminalité en 2017 (Symantec) Plus ça va moins ça va ? Peut-on acheter sur Internet sans risque ? Si le site

Internet est à l'étranger, il ne faut pas y aller ? Comment éviter de se faire arnaquer ? Comment on fait pour renifler une arnaque sur Internet ? Comment avoir un coup d'avance sur les pirates informatiques ? Quelle est l'arnaque qui revient le plus souvent ? Denis JACOPINI vous répond sur C8 avec Valérie BENHAÏM et ses invités.

Commandez sur Fnac.fr

---

https://youtu.be/usg12zkRD9I?list=UUoHqj_HKcbzRuvIPdu3FktA

12/04/2018 Denis JACOPINI est invité sur Europe 1 à l'occasion de la sortie du livre "CYBERARNAQUES S'informer pour mieux se protéger"
Comment se protéger des arnaques Internet

Commandez sur amazon.fr

Je me présente : Denis JACOPINI. Je suis l'auteur de ce livre coécrit avec Marie Nocenti, romancière.

Pour ma part, je suis Expert de justice en informatique spécialisé en cybercriminalité depuis 1996 et en protection des Données à Caractère Personnel.
J'anime des formations et des conférences sur le RGPD et la Cybercriminalité pour aider les organismes à se protéger des pirates informatiques et à se mettre en conformité avec la réglementation autour du numérique (dont le RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données).

Commandez sur Fnac.fr

Arnaques par courriel (scam, phishing) : la CNIL peut-elle agir ? | Denis JACOPINI

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer					
	Arnaques par courriel (scam, phishing) : la CNIL peut-elle agir ?				

Ces procédés ne sont pas liés à la protection des données personnelles : ce sont des tentatives d’escroquerie ou d’extorsion de fonds.

Si vous en êtes victime, signalez-les sur le service PHAROS du ministère de l’Intérieur (http://www.internet-signalement.gouv.fr) et au service phishing-initiative (http://www.phishing-initiative.com) mis en place par plusieurs acteurs de l’internet.

Vous pouvez également joindre par téléphone le service Info Escroquerie de la police nationale au 0811 02 02 17 (coût d’un appel local).

Réagissez à cet article

CYBERARNAQUES - S'informer pour mieux se protéger (Le Livre)
Denis JACOPINI Marie Nocenti (Plon) ISBN : 2259264220

Denis Jacopini, expert judiciaire en informatique diplômé et spécialisé en cybercriminalité, raconte, décrypte et donne des parades contre toutes les cyberarnaques dont chacun peut être victime.
Il est témoin depuis plus de 20 ans d'attaques de sites Internet, de piratages d'ordinateurs, de dépouillements de comptes bancaires et d'autres arnaques toujours plus sournoisement élaborées.
Parce qu'il s'est rendu compte qu'à sa modeste échelle il ne pourrait sensibiliser tout le monde au travers des formations et des conférences qu'il anime en France et à l'étranger, il a imaginé cet ouvrage afin d'alerter tous ceux qui se posent la question : Et si ça m'arrivait un jour ?
Plutôt que de présenter une longue liste d'arnaques Internet recensées depuis plusieurs années, Denis Jacopini, avec la collaboration de Marie Nocenti, auteur du roman Le sourire d'un ange, a souhaité vous faire partager la vie de victimes d'arnaques Internet en se basant sur des faits réels, présentés sous forme de nouvelles suivies de recommandations pour s'en prémunir. Et si un jour vous rencontrez des circonstances similaires, vous aurez le réflexe de vous méfier sans risquer de vivre la fin tragique de ces histoires et d'en subir les conséquences parfois dramatiques.
Pour éviter de faire entrer le loup dans votre bergerie, il est essentiel de le connaître pour le reconnaître !
Commandez sur Fnac.fr

---

https://www.youtube.com/watch?v=lDw3kI7ra2s

06/04/2018 A l'occasion de la sortie de son livre "CYBERARNAQUES : S'informer pour mieux se protéger",Denis JACOPINI répond aux questions de Valérie BENHAÏM et ses 4 invités : 7 Millions de victimes de la Cybercriminalité en 2010 (Symantec) 13,8 Milions de victimes de la

Cybercirminalité en 2016 (Symantec) 19,3 Millions de victimes de la Cybercriminalité en 2017 (Symantec) Plus ça va moins ça va ? Peut-on acheter sur Internet sans risque ? Si le site Internet est à l'étranger, il ne faut pas y aller ? Comment éviter de se faire arnaquer ? Comment on fait pour renifler une arnaque sur Internet ? Comment avoir un coup d'avance sur les pirates informatiques ? Quelle est l'arnaque qui revient le plus souvent ? Denis JACOPINI vous répond sur C8 avec Valérie BENHAÏM et ses invités.

Commandez sur Fnac.fr

---

https://youtu.be/usg12zkRD9I?list=UUoHqj_HKcbzRuvIPdu3FktA

12/04/2018 Denis JACOPINI est invité sur Europe 1 à l'occasion de la sortie du livre "CYBERARNAQUES S'informer pour mieux se protéger"
Comment se protéger des arnaques Internet

Commandez sur amazon.fr

Je me présente : Denis JACOPINI. Je suis l'auteur de ce livre coécrit avec Marie Nocenti, romancière.
Pour ma part, je suis Expert de justice en informatique spécialisé en cybercriminalité depuis 1996 et en protection des Données à Caractère Personnel.
J'anime des formations et des conférences sur le RGPD et la Cybercriminalité pour aider les organismes à se protéger des pirates informatiques et à se mettre en conformité avec la réglementation autour du numérique (dont le RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données).

Commandez sur Fnac.fr

Source : *CNIL Besoin d'aide ? – Arnaques par courriel (scam, phishing) : la CNIL peut-elle agir ?*

« Vous avez été en contact avec une personne testée positive au Covid-19 » : Attention aux arnaques sur les smartphones

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer					

« Vous avez été en contact avec une personne testée positive au Covid-19 » : Attention aux arnaques sur les smartphones

MÉFIEZ-VOUS ! – La crise sanitaire liée à la pandémie est perçue comme une opportunité par les pirates informatiques qui jouent sur les craintes et les angoisses des citoyens pour les piéger. Attention donc si vous recevez des messages liés au Covid-19 sur votre téléphone.

A l'approche de la levée du confinement, profitant de l'inquiétude qui règne au sein de la population, les pirates informatiques agissent, multipliant fraudes et arnaques sur le web, notamment à travers la pratique de l'hameçonnage (ou « phishing » en anglais), particulièrement lucrative. Pour rappel, cette technique consiste à « piéger » une personne en le poussant à cliquer sur un lien dans le but d'installer un logiciel malveillant sur son appareil ou de collecter ses informations personnelles. …[lire la suite]

Réagissez à cet article

Quelques articles sélectionnés par notre Expert qui pourraient aussi vous intéresser :

Les 10 conseils pour ne pas se faire «hacker» pendant l'été

Les meilleurs conseils pour choisir vos mots de passe

Victime d'un piratage informatique, quelles sont les bonnes pratiques ?
Victime d’usurpation d’identité sur facebook, tweeter ? Portez plainte mais d’après quel article de loi ?
Attaques informatiques : comment les repérer ?

Quel est notre métier ?

Former et accompagner les organismes à **se mettre en conformité avec la réglementation numérique (dont le RGPD)** et à **se protéger des pirates informatiques**.

Quel sont nos principales activités ?

- **RGPD**
  - FORMATION AU RGPD
  - FORMATION DE DPO
  - AUDITS RGPD
  - MISE EN CONFORMITÉ RGPD
  - ANALYSES DE RISQUES (PIA / DPIA)

- **CYBERCRIMINALITÉ**
  - FORMATIONS / SENSIBILISATION D'UTILISATEURS
  - RECHERCHE DE PREUVES

- **EXPERTISES**
  - EXPERTISES PRIVÉES
  - EXPERTISES DE VOTES ÉLECTRONIQUES
  - EXPERTISES JUDICIAIRES
  - RECHERCHE DE PREUVES
  - RÉCUPÉRATION DE DONNÉES PERDUES (SMS, Photos, Contacts...)

Notre Expert, Denis JACOPINI, est Expert en Informatique assermenté, spécialisé en **Cybercriminalité**, **Recherche de preuves** et en **Protection des données personnelles**. Diplômé en Cybercriminalité (Droit, Sécurité de l'information & Informatique légale), en Droit de l'Expertise Judiciaire et certifié en gestion des risques en Sécurité des Systèmes d'Information (ISO 27005), Denis JACOPINI est aussi formateur inscrit auprès de la DDRTEFP (Numéro formateur n°93 84 03041 84).

« *Mon métier consiste à mettre à votre disposition l'expérience que j'ai acquise pendant des dizaines d'années et les connaissances que je maintiens continuellement à jour par des formations, certification et diplômes permanentes car le savoir c'est comme une mise en conformité, c'est une démarche quotidienne qui permet une amélioration sur le long terme.*
Denis JACOPINI »

Besoin d'un Expert ? contactez-nous

Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en RGPD (Protection des Données à Caractère Personnel).

- Mises en conformité RGPD ;
- Accompagnement à la mise en place de DPO ;
- Formations (et sensibilisations) à la cybercriminalité (Autorisation n°93 84 03041 84) ;
- Audits Sécurité (ISO 27005) ;
- Expertises techniques et judiciaires ;
- Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle... ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;

Le Net Expert INFORMATIQUE
Consultant en Cybercriminalité et en Protection des Données Personnelles

Contactez-nous

Source : *« Vous avez été en contact avec une personne testée positive au Covid-19 » : attention aux arnaques sur les smartphones | LCI*